



TOILETTES



Le WC

est suspendu de manière telle que sa partie supérieure soit à 50 cm du sol. Le bord avant de la cuvette se situe au moins à 70 cm du mur auquel il est adossé afin de faciliter le transfert latéral depuis le fauteuil roulant. La commande de la chasse d'eau située à une hauteur de 80 cm est aisément manœuvrable et, si possible, déportée latéralement côté aire d'approche. Une aire d'approche de 90 cm x 150 cm est prévue d'un côté au moins de la cuvette. Des deux côtés de la cuvette, à 35 cm de son axe et à 80 cm du sol, sont placées deux barres d'appui rabattables de 90 cm de long. Si le WC est placé dans un coin, une des barres d'appui peut être fixée sur le mur latéral. Le porte papier est situé à une hauteur de 80 cm de haut et est facilement accessible et manipulable.

Le miroir

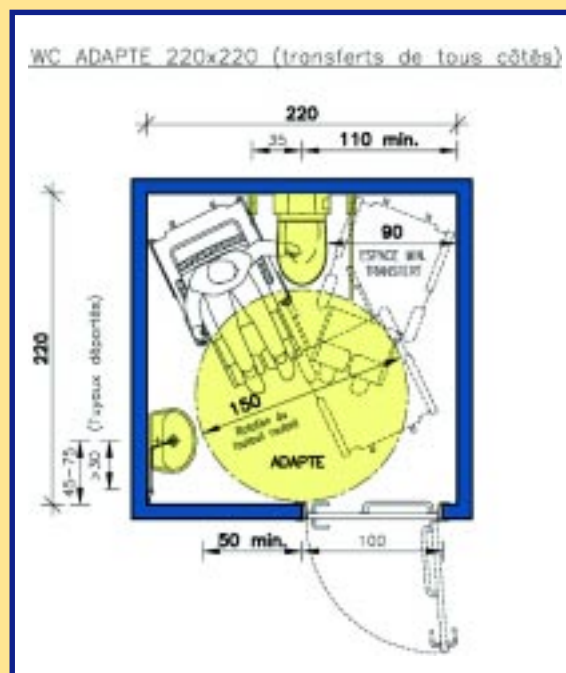
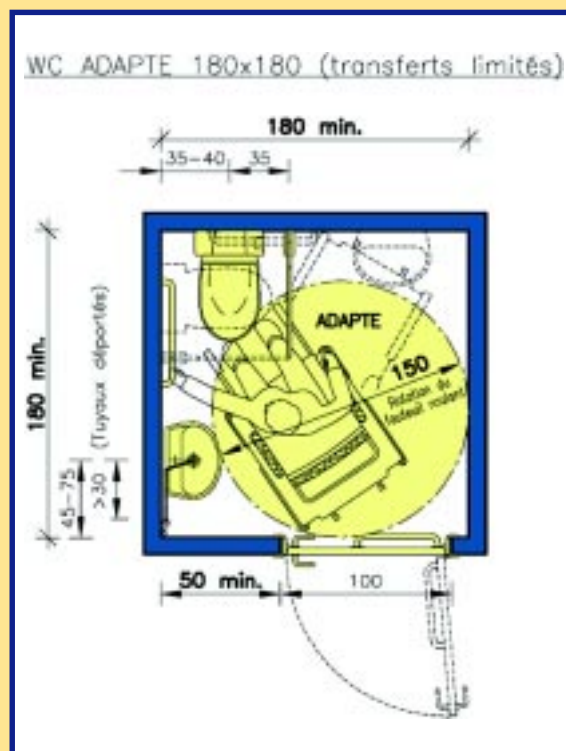
est placé de manière à ce que le bord inférieur se situe à 100 cm maximum du sol.

Les robinets

sont de type «mélangeur thermostatique» permettant un réglage précis et constant de la température de l'eau. Le levier est préférable au robinet à tourner, la commande idéale étant celle par infrarouge. Le robinet de la baignoire est situé au 2/3 de la longueur, côté évacuation, de manière à ne pas entraver l'utilisation du lève-personne.

Le lavabo

est situé de sorte que son axe soit à 45 cm minimum du mur adjacent. Il doit être réglable en hauteur; la hauteur de base de la partie supérieure du lavabo étant de 80 cm, celle-ci doit pouvoir varier de 20 cm vers le bas et vers le haut. Un modèle de lavabo d'une profondeur (en plan) de plus ou moins 60 cm avec un bord avant étroit est préférable. Dans le cas d'une cuvette encastrée, elle est placée le plus près possible du bord avant de la tablette qui aura une profondeur de 60 cm. Aucun obstacle ne se trouve sous le lavabo (pied, armoire, tuyau,...). Un raccord flexible relie la bonde (trou d'évacuation) du lavabo au siphon. Ceci permet d'une part le réglage du lavabo en hauteur et d'autre part le placement du siphon au-dessus des tuyaux d'évacuation. Ces derniers sont soit encastrés dans le mur, soit déportés latéralement, de manière à éviter les chocs des repose-pieds des fauteuils roulants. Les tuyaux d'adduction d'eau chaude et froide sont également flexibles.





RESUME

Dimensions: minimum 1m50*1m50.

Hauteur cuvette: hauteur lunette de wc 50cm

La porte des toilettes réunit les conditions suivantes :

1° s'ouvrir vers l'extérieur du local;

2° permettre un libre passage de minimum 0,93 m;

3° avoir, sur sa face externe, une poignée ou une lisse de porte placée à une hauteur comprise entre 0,80 m et 0,85 m et à 0,25 m de l'axe de la charnière;

4° avoir, sur toute la largeur de sa face interne, une lisse placée à une hauteur comprise entre 0,80 m et 0,85 m;

5° pouvoir, en cas de nécessité, être ouverte depuis l'extérieur;

LEGISLATION RRU TITRE 4

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PAR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE à Bruxelles

Art. 13.

§ 1er.

Lorsque des toilettes sont mises à la disposition du public, l'une d'entre elles, est adaptée aux personnes à mobilité réduite et au moins une toilette supplémentaire de ce type est prévue par tranche de 20 toilettes.

§ 2.

Les toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite ont une superficie au sol minimale de 1,50 m x 1,50 m.

La porte des toilettes réunit les conditions suivantes :

1° s'ouvrir vers l'extérieur du local;

2° permettre un libre passage de minimum 0,93 m;

3° avoir, sur sa face externe, une poignée ou une lisse de porte placée à une hauteur comprise entre 0,80 m et 0,85 m et à 0,25 m de l'axe de la charnière;

4° avoir, sur toute la largeur de sa face interne, une lisse placée à une hauteur comprise entre 0,80 m et 0,85 m;

5° pouvoir, en cas de nécessité, être ouverte depuis l'extérieur;

La hauteur du siège mesurée à partir du sol doit être de 0,50 m à 0,55 m. Si un socle est utilisé pour la mise à hauteur du siège, il ne peut pas dépasser le gabarit de la cuvette.

§ 3.

Lorsque des lavabos sont mis à la disposition du public, au moins l'un d'entre eux est placé à une hauteur de maximum 0,80 m, avec un espace laissé libre sous le lavabo d'une profondeur de 60 cm afin d'en permettre un accès de face. Le miroir a une hauteur de 0,90 m minimum et son bord inférieur est placé à une hauteur de 0,90 m du sol.

Les robinets sont actionnés aisément par une manette ou un contacteur sensoriel.